



Département Ressources Humaines
Direction Emploi & Développement des
Compétences_EMCH1

Décision n°2022-579

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'ergothérapeute à la direction Mission
Territoire de Longévité.

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la
Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de
rémunération,

Vu l'arrêté n°2020-539 du 21 juillet 2020 portant délégations de fonctions et de signature de la
Présidente aux élus,

Vu la loi du 26 janvier 1984, notamment son article 136, sur l'ouverture au recrutement contractuel
d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction Mission Territoire de Longévité, un emploi de d'ergothérapeute chargé
d'accompagner les personnes âgées de + de 60 ans habitant sur le territoire de Nantes Métropole va se
trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir
cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Missions : L'ergothérapeute accompagne les personnes âgées de + de 60 ans habitant sur le territoire
de Nantes Métropole, dans le choix, la prise en mains et le suivi de l'utilisation des aides techniques à
domicile et met en œuvre les modalités pratiques adaptées aux possibilités et au projet de la
personne âgée en termes de réadaptation, de réhabilitation, de prévention, de confort et de sécurité.

Le diplôme requis pour exercer ce poste est le DE ergothérapeute

Cadre d'emploi :Ergothérapeute (Catégorie A)

Niveau de RIR: 3.2

Décide,

Article 1 : L'emploi d'ergothérapeute à la direction Mission Territoire de Longévité est ouvert au
recrutement contractuel,

Accusé de réception en préfecture

044-2444064042022120120220579DEC-AU

Date de transmission : 20/12/2022

Date de réception préfecture : 20/12/2022

fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera
grade Ergothérapeute, à savoir au minimum 1^{er} échelon/IM 390 et au

maximum 11ème échelon IM 673, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

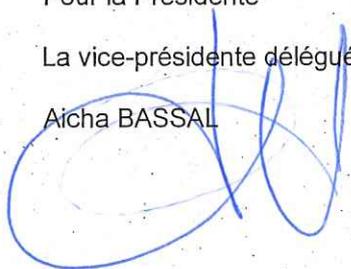
Fait à Nantes, le

01 DEC. 2022

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aicha BASSAL



mis en ligne le :

20 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221201-2022_579DEC-AU
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022